

## NOTICE INFIRMIERIE

### POUR JOINDRE L'INFIRMIERE DU LYCEE EDOUARD HERRIOT

[ce.0380091t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380091t@ac-grenoble.fr) ou 04-80-56-91-05

### INFORMATIONS RENTREE

#### **Merci de prendre contact avec l'infirmière si l'élève :**

- a un problème de santé (allergie alimentaire, maladie chronique, traitement journalier, port d'un corset....)
- présente un trouble des apprentissages ou un fonctionnement cognitif particulier
- a rencontré des difficultés dans son parcours scolaire (déscolarisation, harcèlement...)

#### **PIECES A FOURNIR :**

- copie des pages de vaccination du carnet de santé ou autre justificatif (vaccinations obligatoires sur le site : <http://vaccination-info-service.fr/>)
- attestation de droit à l'assurance maladie
- documents médicaux utiles sous enveloppe cachetée (ordonnances, PAI, bilans...)

Le rôle de l'infirmière est de promouvoir la santé physique et psychique de l'élève afin de favoriser sa réussite scolaire. Elle dispense dans les meilleurs délais les soins et le réconfort dont les élèves peuvent avoir besoin. Elle peut recevoir les familles à leurs demandes.

L'infirmière a également un rôle de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

### PROBLEMES DE SANTE - ALLERGIES - TRAITEMENTS - BESOINS PARTICULIERS

**La fiche d'urgence est à remplir intégralement à chaque rentrée scolaire.**

**Le lycée est un lieu de scolarisation, qui ne saurait se substituer ni aux familles, ni aux services de santé.**

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

En aucun cas l'infirmière ou tout autre personnel de l'établissement n'accompagnera les élèves lors des consultations médicales ou à l'hôpital.

Un élève malade doit rester se reposer chez lui.

En cas de problème de santé pendant le temps scolaire, les familles sont informées. Ils doivent venir récupérer leur enfant en personne, et signer une décharge à la sortie.

**Merci de signaler tout problème de santé ou aménagement spécifique au cours de la scolarité.**

**Si l'élève doit prendre des médicaments pendant sa présence au lycée, joindre obligatoirement une ordonnance.**

### INAPTITUDE EN EPS

Pour toute inaptitude en EPS, **un certificat médical sera directement remis au professeur d'EPS** (document téléchargeable sur l'ENT).

